



Rennes, le 12 mars 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Coronavirus en Bretagne : point de situation sanitaire et nouvelle mesure destinée à freiner la propagation du virus

Point de situation sanitaire à 17h30

L'ARS Bretagne et les autres services de l'État assurent le suivi de la situation épidémiologique et la mise en place des mesures sur le territoire en coordination avec l'ensemble des acteurs de santé.

A ce jour, **120 cas** de Coronavirus Covid-19 sont actuellement confirmés en Bretagne :

- **85 cas** dans le Morbihan, qui présente la particularité d'une zone de circulation active du virus
- **22 cas** dans le département d'Ille-et-Vilaine
- **12 cas** dans le département du Finistère
- **1 cas** dans les Côtes-d'Armor.

Des informations complémentaires sont diffusées par chacune des préfectures de département.

En lien avec Santé Publique France, les investigations se poursuivent afin d'identifier les sujets contacts de proximité des cas confirmés et de prendre les mesures de gestion appropriée permettant de ralentir la propagation du virus.

A ce jour, sur l'ensemble des 120 cas confirmés, près de la moitié (57) sont retournés à leur domicile présentant un bon état de santé général (60 sont hospitalisés). Trois décès sont à déplorer depuis l'apparition du virus sur le territoire.

Nouvelle mesure destinée à freiner la propagation du virus

Afin de ralentir la propagation de l'épidémie et de protéger les personnes les plus vulnérables, il a été décidé la suspension, au niveau national, à compter du mercredi 11 mars 2020, de suspendre toutes les visites de personnes extérieures dans les unités des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et les unités de soins de longue durée (USLD).

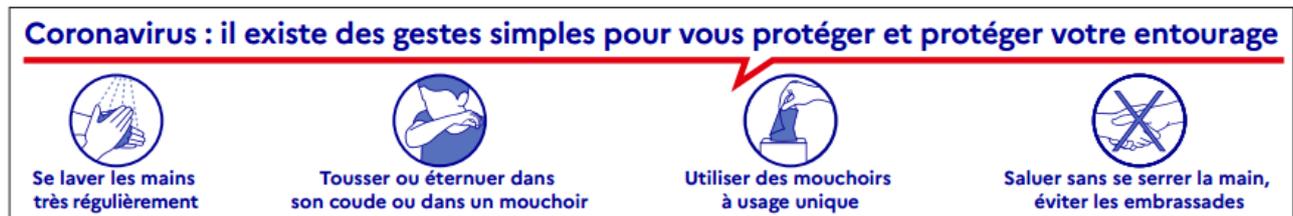
Des points d'information quotidiens sont diffusés pour faire état de l'évolution de la situation et des mesures prises en Bretagne.

Dispositifs d'information

- Pour connaître l'ensemble des informations et recommandations concernant le COVID-19 : www.gouvernement.fr/info-coronavirus
- Pour toute question non médicale, une plateforme téléphonique nationale est accessible gratuitement 24h/24 et 7j/7 : **0 800 130 000**
- pour la situation morbihannaise des cas groupés, un numéro vert régional est activé à l'ARS : **0 800 350 017**
- informations sanitaires : www.bretagne.ars.sante.fr

Face aux infections, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :

- Se laver les mains très régulièrement ;
- Tousser ou éternuer dans son coude ;
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades ;
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter ;
- Porter un masque quand on est malade.



Contacts presse :

Préfecture de région : Bénédicte Villeroy de Galhau – 02 99 02 11.80 / 06 74 44 76 11 – benedicte.villeroy@ille-et-vilaine.gouv.fr

ARS Bretagne : Aurélien Robert – 02 22 06 72 64 – aurelien.robert@ars.sante.fr

Académie de Rennes : Service communication – 02 23 21 73 18 – communication@ac-rennes.fr